

CTM du 6 avril 2020

Motion proposée par **FORCE OUVRIÈRE et FSU**

Point n°4

Adaptation du processus de mobilité

Le CTM prend acte du décalage de 15 jours des dates repères du cycle de mobilité en cours, décalage mis en place par l'administration alors que les mesures de confinement n'étaient décidées que jusqu'au 31 mars.

Le CTM souligne que la phase d'entretiens entre les candidat·es à la mobilité et les services d'accueil est particulièrement compliquée par les conditions de communication actuelles, et que celle-ci génère une grande inégalité entre les candidat·es.

En conséquence, étant donné la prolongation du confinement déjà promulguée par le gouvernement, et la probabilité d'un prolongement a minima jusqu'à la fin du mois d'avril,

Le CTM demande :

- que le calendrier du cycle de mobilités soit adapté en cohérence avec les décisions gouvernementales, et en particulier, que la date limite de dépôt des candidatures par les candidat·es soit repoussée le plus tard possible, tout en maintenant des prises de poste en septembre 2020 dans les meilleures conditions possibles.
- l'organisation d'un autre mouvement collectif pour le 1er janvier 2021, permettant ainsi aux agents qui n'ont pu s'y inscrire de bénéficier d'une offre globale de postes.